

# NOTICE POUR LE RÉGLEMENT DE LA CVEC

## Réinscription

- Cliquer sur ce lien : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> et cliquer sur « obtenir mon attestation ».
- Entrer les identifiants que vous aviez choisi l'an passé lors de votre inscription sur ce site



The screenshot shows the login interface for MesServices.etudiant.gouv.fr. At the top, there is a green navigation bar with the text 'suivez-nous' and social media icons for Facebook and Twitter, followed by the URL 'etudiant.gouv.fr'. Below this is the logo for 'étudiant.gouv.fr' (two overlapping circles, one green and one purple) and the text 'MesServices.etudiant.gouv.fr'. The main content area is a dark blue box titled 'IDENTIFIEZ-VOUS'. Inside this box, on the left, is the heading 'MON COMPTE'. On the right, there are two input fields: 'Courriel' with the placeholder text 'identifiant (courriel)' and 'Mot de passe' with the placeholder text 'mot de passe'. Below these fields is a 'Connexion' button. Underneath the button is a link for 'Mot de passe oublié?'. At the bottom of the dark blue box, there is a green box containing the following text: 'Vous disposez déjà d'un compte MesServices si vous vous êtes inscrit sur Parcoursup(\*) au cours de ces 4 dernières années.' followed by two bullet points: '• Vous avez reçu un mail confirmant la création de votre compte MesServices (à rechercher dans l'historique de vos messages).' and '• Pour vous connecter pour la première fois, utilisez l'adresse courriel communiquée à'.

- La procédure pour régler votre CVEC est ensuite la même que l'an passé. Merci de nous transmettre ensuite une copie de votre attestation CVEC par mail.

Si vous avez fait votre demande avec un numéro INE provisoire l'an passé, vous devez l'utiliser à nouveau (il est différent de celui qui vous a été attribué par l'Université. Vous pouvez le retrouver sur votre attestation CVEC de l'an passé).

En cas de besoin, vous pouvez contacter le secrétariat.